



Ecole Doctorale 556HSRT (Contact : ed556.hsrt@unicaen.fr)

Compte rendu du Conseil de l'ED 556 (HSRT) du 15 octobre 2015, à 9h30, Le Havre **PROVISOIRE**

Présents: Christophe DURAND (Directeur), Jean-Luc RINAUDO (Directeur-Adjoint, Rouen), Marc BERNARDOT (Directeur-Adjoint Le Havre), Dominique BEYNIER (CERReV), Pierre BERGEL (ESO Caen), Olivier CANTAT (LETG Caen Géophen), Michèle MOLINA (PALM), Damase MOURALIS (IDEES Rouen), Hervé PLATEL (U 1077), Olivier SIROST (CETAPS), Pierre-Alexandre DELORME (procuration Pierre GUILLEMIN), Victoria DUMONT (procuration Arthur GLAIS), Catalina SANTANA-BUCIO, Evelyne DELABROISE, Christine LEBODO, Bruno LECOQUIERRE (IDEES LE Havre).

Excusés: Yolande GOVINDAMA, Thierry PIOT, Thierry SAINT-GERAND

1) Validation des comptes rendus du conseil de juillet 2015 (DISPONIBLES SUR LE SITE DE L'ED)

VOTE → Pour 8, Abstentions 4, Ne participe pas au vote 1.

2) Procédure d'inscription en HDR (Rôle de l'ED)

A Caen, les ED sont hors circuit (CR 2 rapporteurs). A Rouen 1 rapporteur désigné par la CR. Au Havre, les candidatures HDR passent à la CR avec 3 rapports (dont 2 extérieurs qui feront partie du jury)

VOTE → Motion : l'ED HSRT souhaite que les ED soit consultées et émettent un avis sur la candidature à l'inscription HDR. Bien entendu, les prérogatives de la CR restent entières. L'idée est que les ED aient un rôle d'information en proximité (notamment avec les recommandations des CNU quant aux HDR) et d'accompagnement auprès des collègues candidats à la HDR (ainsi que des garants).

VOTE → Pour 9, Abstentions 4

Dans ce cadre, l'ED 556 souhaite une officialisation de la procédure de co-ENCADRANT à Caen.

VOTE → Pour 11, Abstentions 2

Nota : ces deux questions sont d'ores et déjà prises en charge par la Comue Normandie Université dans le cadre de la gestion des ED. Elles seront effectives courant 2016.

3) Concours ED collectivités 2016 (2016 et ensuite)

Compte tenu de l'agenda électoral, 2016 sera une année de transition. Un scénario probable serait une reconduction à titre provisoire du système actuel : commission ad hoc dans l' (ex) Basse Normandie) et GRR dans l' (ex) Haute Normandie.

Pour 2017, le système Normandie unique sera mis en place. Comme toujours, le directeur de l'ED tiendra informé la communauté dès réception des informations.

4) Concours ED Etablissements (changement de procédure)

La commission compte 8 unités de recherche (et 9 dans le prochain plan). Les présences sont programmées en début de plan. Les représentants des laboratoires sont HDR et les mêmes pendant toute l'année. Chaque laboratoire propose un maximum de 3 candidats classés de 1 à 3 (mais ce classement ne s'impose pas à la commission).

L'ED procède à un 1^{er} tour sur dossiers pour les sites de Caen et Rouen (1 note /10, tous les labos votent) PUIS dans une deuxième journée, HSRT organise une audition des candidats retenus au 1^{er} tour (1 note sur 10). Le classement est effectué à partir du cumul des deux notes (même si le seul total mathématique ne fait pas nécessairement le classement). Le conseil de l'ED valide la proposition (ou pas...).

Si un candidat retenu est déjà inscrit en thèse (ce que l'arrêté de 2006 autorise), la CR de l'établissement décide de confirmer le classement (ou pas...)

On constate depuis 2 ans une baisse sensible du nombre de candidats. De plus, certains collègues dont les candidats n'ont pas été auditionnés ont protesté de cette procédure en deux tours.

PROPOSITION du directeur de l'ED :

La commission fonctionne sur les mêmes bases que précédemment sur sa composition et la constance des représentants pour tout le concours est maintenue. ***De même sur le nombre de 3 dossiers maximum par Ur.***

→ ENSUITE, pour chaque site, la commission procède le matin à une évaluation des dossiers (1 note sur 10) puis l'après-midi à l'audition de tous les candidats (1 note sur 10). Le même processus se déroule sur une journée à Caen, puis à Rouen.

NOTA = la procédure havraise continue dans sa logique d'interclassement entre ED et validation du candidat retenu par l'établissement par la commission de l'ED. Si le cas se présente, le candidat sera auditionné à Rouen (pour éviter une commission havraise pour un ou deux candidats).

VOTE → Pour 10, Abstentions 3

5) Elections Etudiants : règles à partir de 2016

Le conseil de l'ED compte 5 doctorants élus en janvier de chaque année. Ainsi, en 2015, 4 caennais et 1 havraise constituent ce collège.

Plusieurs difficultés se posent à l'usage :

a) La durée du mandat est trop courte. A raison de 3 à 4 conseils par an, il n'existe pas de phénomène d'apprentissage, ni de transmission des procédures entre les élus doctorants.

b) Les trois sites de l'ED ne sont pas nécessairement représentés, ce qui est problématique dans le principe et dans la pratique (d'autant plus que des conseils de site sont mis en place avec des représentants étudiants). Ceci est vrai même si il y a des candidats sur chaque site.

PROPOSITION du directeur :

→ Passage à un mandat de DEUX ans

→ Quota par site prévoyant 2 représentants Caen, 2 Rouen et 1 Le Havre

→ Les doctorants non élus sont suppléants (pour leur site) dans l'ordre des voix obtenues. En cas d'absence durable, de soutenance ou d'arrêt de la thèse d'un titulaire, le 1^{er} suppléant devient titulaire (et termine le mandat si l'absence est définitive).

→ *Transition : pour janvier 2016 élection de 2 caennais (dont le 1er pour 2 ans), 2 rouennais (dont le 1er pour 2 ans) et 1 havrais pour 2 ans.*

Ensuite 2017 : 1 Caen pour 2 ans, 1 Rouen pour 2 ans

2018 : 1 Caen pour 2 ans, 1 Rouen pour 2 ans et 1 Le Havre pour 2 ans

....et ainsi de suite.

→ *Les élus titulaires représentent les doctorants au conseil de site soit 2 à Caen, 2 à Rouen et 1 au*

Havre. (Nota : il s'agit d'un changement par rapport à la position de juillet)

VOTE → Pour 13

6) Aide à la mobilité : évolution de la logique de soutien ? Aide si publication

Le débat concerne le constat d'un saupoudrage des aides. L'idée d'un ciblage plus serré des sommes attribuées pour des montants plus élevés est proposée. La variable clé est celle du caractère scientifique de la communication.

Ce point sera abordé en février pour une mise en place en 2016 (juin)

7) Visite H-Ceres : déroulement

15/12 après-midi à Caen

Déroulement : Plénière → Huis clos Doctorants/ Docteurs → Huis clos tutelles → Huis clos porteurs.

Le site du Havre a mis en place des groupes de travail doctorants : Formations/ Fonctionnement / Communication (site) / Evaluation. L'idée est d'arriver devant le comité avec des éléments d'évaluation concertés.

A Caen et à Rouen, les étudiants organisent des réunions d'échanges pré-comité de visite pour échanger sur le fonctionnement de leur ED. Une information générale sera donnée lors des rentrées des ED (20/10 à Rouen et 25/11 à Caen).

Nota : le directeur assurera la diffusion du dossier H-Ceres de l'ED dans sa version finale auprès des doctorants et des collègues de HSRT.

Dans tous les cas, le H-Ceres souhaite disposer d'une liste des doctorants présents. L'idée est d'avoir une représentation large en termes de discipline, d'avancement et de financement.

8) Logistique de la visite H-Ceres (accueil, repas, salle)

Bus et co-voiturage seront pris en charge financièrement par les établissements Rouen et Le Havre pour le déplacement à Caen du 15 décembre. La salle pour HSRT sera précisée rapidement (Mrsh si possible, capacité de 50 à 75 personnes, salle annexe pour le comité à proximité)

9) Questions diverses :

Un concours d'Agrégation du secondaire pour les titulaires d'un doctorat est envisagé dans un récent rapport public. Si cela se confirmait, la valorisation de la thèse s'en trouverait renforcée.

Le conseil est clôturé à 12h00

Rapporteur : Christophe DURAND

